



Coalition canadienne de la santé Canadian Health Coalition

251 rue Bank, suite 212, Ottawa, Ontario K2P 1X3 Tél. : 613-688-4973



31 mars 2016

L'honorable Jane Philpott
Ministre de la santé
70 Colombine Dr
Tunney's Pasture 0906C
Ottawa, Ontario K1A 0K9

Madame la Ministre Philpott,

Il y a douze ans, aujourd'hui, les premiers ministres du Canada signaient l'Accord sur la santé et réaffirmaient ainsi leur engagement continu envers la *Loi canadienne sur la santé* et ses principes et conditions, notamment gestion publique, intégralité, accessibilité, transférabilité, universalité, et envers la prestation de ces soins sans ticket modérateur ou surfacturation. Les premiers ministres ont consenti à lier les dollars fédéraux aux normes nationales qui diminuent les temps d'attente. Le gouvernement fédéral a consenti une indexation de 6 % des transferts pour la durée de l'accord, et les conversations pour créer un régime public d'assurance-médicaments ont commencé.

Il y a deux ans, aujourd'hui, cet Accord sur la santé a pris fin.

Aujourd'hui, notre coalition - formée de professionnels, de syndicats, de défenseurs de la santé et de la justice sociale, d'aînés et de patients - est profondément inquiète par le grand nombre de violations à la *Loi canadienne sur la santé* partout au pays, la diminution de la contribution financière fédérale à compter de l'an prochain, et l'absence de progrès par rapport à la mise en place d'un régime national d'assurance-médicaments et d'une stratégie nationale ciblant les aînés.

Au cours de la dernière année seulement, les provinces ont violé plusieurs fois la *Loi canadienne sur la santé*. Le projet de loi 20, au Québec, oblige les patients à payer pour des traitements médicalement nécessaires. Le projet de loi 179 entraînera l'ouverture de cliniques privées d'IRM en Saskatchewan, et permettra ainsi à ceux et celles qui peuvent payer de passer avant les autres. En Ontario, nous avons observé de nombreux cas de surfacturation et de ticket modérateur, particulièrement pour les patients souffrant de cataractes. En Colombie-Britannique, les cliniques privées facturent, illégalement, des frais de membre, des frais d'utilisation, et font payer à la fois les patients et le système provincial de soins de santé.

Nous vous écrivons, aujourd'hui, pour vous demander avec insistance, ainsi qu'au gouvernement fédéral, de respecter les valeurs canadiennes relatives aux soins de santé, valeurs fondées sur le besoin et non sur la capacité à payer, et de mettre en application la *Loi canadienne sur la santé*. Nous voulons que vous assuriez un financement fédéral équitable des dépenses de santé des provinces et des territoires pour la durée d'un accord de dix ans, et que ce financement soit lié aux normes nationales. Et les Canadiens et les Canadiennes ont besoin de vous pour guider les provinces et les territoires dans la création et la mise en œuvre d'un régime national public d'assurance-médicaments et d'une stratégie nationale ciblant les soins aux aînés.

C'est au gouvernement fédéral d'assurer que les provinces et les territoires dispensent les soins de santé conformément à la *Loi canadienne sur la santé*. Nous, les signataires, vous demandons d'assurer accès, à toutes les personnes du Canada, aux soins de santé dont elles ont besoin, qu'importe leur revenu ou leur lieu de résidence.

Nous attendons votre réponse avec impatience.

Veillez accepter, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

La Coalition canadienne de la santé

Coalition solidarité santé

Coalition de la santé de l'Ontario

Friends of Medicare

Coalition de la santé de la Colombie-Britannique

Coalition de la santé de l'Île-du-Prince-Édouard

Coalition de la santé de Terre-Neuve et du Labrador